



Mairie de Gontaud-de-Nogaret

Compte rendu du conseil municipal du 22/07/26 à 19h30

Début de la réunion à 19h30

Président : Augustin Christophe

Secrétaire : Corella Hélène

Tous présents

Le maire propose en début de réunion :

L'ajout de deux délibérations :

- Accepter le don de l'association Jeunesse Rurale
- Proposition convention avec les FRANCAS

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

1. Présentation du projet agrivoltaïsme TERAPOLIS

M. Bouvard présente au conseil municipal le projet TERAPOLIS. Cette présentation s'inscrit dans le cadre d'un dossier de permis de construire qui a été déposé fin d'année 2025.

Une délibération devra être prise par le conseil municipal : l'instruction des permis de construire pour un projet agrivoltaïsme est réalisée par les services de l'État, à savoir la DDT (Direction Départementale des Territoires), sous l'autorité du Préfet qui prend la décision finale.

2. Délibération acceptation du don de l'association Jeunesse Rurale

L'association Jeunesse Rurale fondée en 1973 par Patrick Maurin, en sommeil actuellement, a décidé par l'intermédiaire de son ancien président, Régis Dubedat, de faire don à la commune du solde de sa trésorerie soit un montant de 29876.48€.

Vote du CM :
Contre :0
Pour :19
Abstention :0

3. Délibération : Prêt du matériel communal aux communes/particuliers des communes voisines (suite décisions du CM du 18/06/26)

La proposition est la suivante : prêt gratuit aux communes voisines mais pas de prêt aux particuliers des communes voisines.

Vote du CM :
Contre :0
Pour :19
Abstention :0

4. Délibération : droit de préemption-Cua 26F0022

Le maire présente le dossier de préemption suite à la vente de la maison qui se situe 154 route de la Canaule.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :
Contre :0
Pour :19
Abstention :0

5. Délibération : droit de préemption-Cua 26F0023

Le maire présente le dossier de préemption suite à la vente de biens de M Specogna sur les allées de Roubignan.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :
Contre :0
Pour :19
Abstention :0

6. Délibération : droit de préemption Cua 26F0024

Le maire présente le dossier de préemption suite à la vente de biens de M Specogna sur les allées de Roubignan.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :
Contre :0
Pour :19
Abstention :0

7. Délibération : droit de préemption-Cua 26F0027

Le maire présente le dossier de préemption suite à la vente de la maison qui se situe 14 rue de l'Hôpital.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

8- Délibération : modification de la délégation du conseil municipal au maire.

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal peut, par délibération, déléguer au maire certaines compétences, notamment celle relative à l'exercice du droit de préemption. Par ailleurs, l'article L. 2122-23 du même code dispose que lorsque le maire prend une décision par délégation, il doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le Maire propose au conseil municipal de lui attribuer cette délégation car il faudrait convoquer le conseil municipal tous les 15 jours pour pouvoir répondre rapidement aux demandes de droit de préemption.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

9- Délibération : Validation du devis pour régulation des pigeons (1500€)

Le Maire propose au conseil municipal de valider le devis de régulation des pigeons pour un montant de 1500€ ttc avec l'entreprise AVIARIS (M Latapis-Bayro Sylvain) : 2 personnes pendant 1 nuit. C'est un test qui va nous permettre de quantifier le nombre de pigeons (600€ au budget 2026) qui seront éliminés et voir s'il faut mettre en œuvre d'autres solutions.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

10- Délibération : convention école et cinéma

L'école a demandé le renouvellement de la convention ECOLE - CINÉMA pour l'année scolaire 2026-27.

Tarif 3.50€ par enfant : 2.50€ pris en charge par la mairie et 1€ par l'école.

Toutes les classes de maternelle et les CP - CE1 sont concernés par cette convention.

(600€ au budget 2026)

Vote du CM :
Contre :0
Pour :19
Abstention :0

11- Délibération : adhésion Francas

Cette adhésion permet l'accompagnement concernant la réflexion générale autour des projets enfance-jeunesse : 627€ pour 12 mois de 06/2026 à 05/2027.

“L'action éducative dans le temps libre des enfants est la raison d'être de l'association des Francas”

Vote du CM :
Contre :0
Pour :19
Abstention :0

12 - Délibération : Délibération autorisant le Maire à valider une convention sur la proposition des Francas sur des propositions pour l'amélioration (sécurité et qualité éducative) de la garderie et la possibilité d'aller vers une déclaration en accueil périscolaire => accueil+projet éducatif+animations encadrées.

Les Francas nous proposent un scénario permettant d'améliorer immédiatement l'accueil de la garderie, de répondre aux questions de disponibilité du personnel communal et de ne pas engager financièrement la commune au-delà de décembre 2026 afin, durant cette période, d'affiner les scénarios.

Proposition septembre à décembre 2026 : coût total 14090€

- présence de 2 animateurs ou animatrices Francas sur l'ensemble des temps matin et soir (de l'ouverture à la fermeture).

- renfort municipal le matin : 1 personne à compter de 08h00 et 1 personne à compter de 08h30 - max 60 enfants

- renfort municipal le soir : 2 personnes de 16h30 à 18h15 - max 70 enfants

En outre, la proposition intègre la formation continue du personnel municipal, selon les possibilités de détachement horaires (proposition habituellement facturée).

En outre, durant cette période, les Francas accompagnent la municipalité à l'étude des scénarios pour lancer le périscolaire à partir du 01/01/2027.

Vote du CM :
Contre :0

Pour :19
Abstention :0

13- Délibérations: Commission travaux.

Le maire propose au conseil municipal de scinder en deux la commission "TRAVAUX" : pour éviter la multiplication des réunions.

1- Bâtiments, urbanisme, lotissement – Relations avec les collectivités territoriales concernées

AUGUSTIN CHRISTOPHE PRÉSIDENT
LENDI PATRICE VICE PRÉSIDENT
NADALUTTI ANTHONY
HEINISCH ANNE-CATHERINE

2- Voirie, sécurité routière, espaces verts, développement durable

AUGUSTIN CHRISTOPHE PRÉSIDENT
LOUVEL GILLES
POSER ALEXANDRE VICE PRÉSIDENT
BETEILLE PASCAL
HERRADA CATHERINE

Vote du CM :

Contre :0
Pour :19
Abstention :0

14- Délibération : Modification du règlement intérieur du conseil municipal en vigueur.

Les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L.2121-8 du CGCT) du conseil municipal. Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Lecture des modifications apportées au RI par J Dreano.

- Article 2 : Questions orales (article L.2121-19 du CGCT)

Les conseillers ont le droit d'exposer en séance du conseil municipal des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal. Elles ne donnent lieu à aucun débat, ni vote, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du conseil municipal spécialement organisée à cet effet.

- Article 3 : Expression de la minorité dans le bulletin d'information municipal(article L.2121 -27-1 du CGCT) .

Le maire informe le conseil municipal que l'information papier de la commune se fera désormais sous la forme d'une feuille A3 pliée en 2. L'expression des minorités devra donc s'adapter à ce format.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

15- Délibération : mise en place d'un Règlement Intérieur du cimetière

Lecture du RI proposé par J Dreano.

Les points mis en avant sont les suivants :

Article 3 - Droits à sépulture

Ont droit à la sépulture dans les cimetières communaux de Gontaud-de-Nogaret:

- Les personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile.
- Les personnes domiciliées sur le territoire de la commune alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- Les personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille.
- Les Français établis hors de France inscrits sur la liste électorale de la commune.

Toute personne qui, sans autorisation, ferait procéder à une inhumation serait passible des peines prévues à cet effet.

Article 5 - Le cimetière comprend :

- Le caveau communal non concédé où peut être fondée la sépulture des personnes décédées pour lesquelles il n'a pas été demandé de concession (caveau des indigents) ; la mise à disposition du caveau communal s'effectue gratuitement pour une durée de 15 ans maximum.
- Le caveau provisoire. La mise à disposition du caveau provisoire s'effectue gratuitement pour une durée de 6 mois maximum.

Le caveau communal et le caveau provisoire constituent un caveau de 6 places situé dans la nouvelle partie du cimetière de Gontaud.

- Les concessions funéraires pour fondation de sépultures privées (caveaux, espaces en pleine terre,cavernes)
- le columbarium situé dans l'ancienne partie du cimetière de Gontaud
- L'ossuaire communal situé au cimetière de Saint-Pierre.

16 - Délibération : Modification des tarifs du cimetière.

Proposition de tarif des cimetières pour Gontaud-de-Nogaret

TYPE DE CONCESSION	DIMENSIONS (approximatives)	DURÉE	PRIX au m ²	Prix
Concession en terre pour caveau ou non	1 m X 2,50 m soit 2,50 m ²	30 ans	60 €	150,00 €
		50 ans	90 €	225,00 €
	1,5 m X 2,50 m soit 3,75 m ²	30 ans	60 €	225,00 €
		50 ans	90 €	337,50 €
Columbarium 1 case (2 urnes maximum)		15 ans		300,00 €
		30 ans		500,00 €
Caveau communal		15 ans maximum		Gratuit
Caveau provisoire		6 mois maximum		Gratuit

Présentation des tarifs par J Dreano : la durée maximum de la concession sera de 50 ans

Vote du CM :

Contre :0

Pour :19

Abstention :0

17- Délibération : Le maire propose au conseil municipal de modifier les jours et horaires d'ouverture au public de la mairie : Tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h à compter du 01/09/2026.

Inclusion sociale et numérique : une mairie ouverte plus souvent est un marqueur fort de proximité et de solidarité territoriale.

L'extension des jours d'ouverture n'est pas une simple contrainte logistique, mais un investissement dans la qualité du lien social et l'efficacité administrative de notre commune.

Le maire indique que cette modification des horaires d'ouverture viendra avec une modification de la configuration du bâtiment "mairie".

Vote du CM :

Contre :0

Pour :17

Abstention : 2

18- Points COMMISSIONS :

- Réunion PLU :

C Augustin : Un PLU (Plan Local d'Urbanisme) est un document officiel qui organise l'aménagement d'une ville ou d'un groupe de communes. Il fixe les règles pour savoir où et comment on a le droit de construire.

Il y a eu 2 réunions pour avancer sur la mise à jour du PLU. La première s'est très bien passée.

Lors de la 2ème réunion, une question se pose sur l'intégration du lotissement (7 ha) dans les surfaces autorisées. Cela implique que Gontaud de Nogaret ne pourra pas avoir de surfaces constructives supplémentaires.

Cette modification du PLU implique 5 personnes : c'est beaucoup d'investissement humain et 40 000€ pour la commune.

Une discussion est donc engagée entre les services de l'État, le SCOT (Schéma de cohérence territoriale : c' est un document d'urbanisme qui planifie l'aménagement de l'espace à l'échelle d'un bassin de vie, fixe une stratégie sur 20 ans et fait le lien entre les lois nationales et les règles locales).

La réponse devrait arriver sous peu.

- Commission ECOLE :

C Augustin : Départ de Christophe Moïzo et arrivée de Valérie Déo à la direction de l'école maternelle.

S Papa : des petits travaux et des devis sont en cours pour les barrières de sécurité. Nous travaillons sur l'organisation pour le projet de peintures au sol sur les 2 cours.

Le devis est signé pour le masquage des vitres à l'école primaire.

- Commission BÂTIMENTS :

P Lendi : le projet immédiat, c'est la réfection des vestiaires du club de Foot : des dossiers pour des aides sont en cours. Ce sera un chantier participatif.

- Commission VOIRIE-ESPACES VERTS :

A Poser : un devis signé pour cuve arrosage 1800 l. Au jardin médiéval, le platelage abîmé a été enlevé : cela s'est fait avec une équipe citoyenne qui est vivement remerciée. La suite : nettoyage des murs, des carrés de jardins. Le nettoyage des rues avec la nouvelle machine a débuté. C'est l'équipe des agents communaux qui tond les stades du FOOT : un kit mulching a été commandé.

G Louvel : Sur le sujet VOIRIE, un devis a été validé pour du marquage au sol pour inciter au ralentissement des véhicules et réfection des marquages déjà existants. Une réflexion est engagée sur le Plan de Sécurisation Routière avec des comptages sur les entrées et sorties de village.

- Point "MARCHÉS"

Le marché gourmand du 21/07 a été un succès. Le prochain marché gourmand aura lieu le 4 août : il est organisé par le CCAS. Nous comptons sur l'implication de tous !

Le marché du dimanche matin est pour l'instant un succès. Merci à Patrick et

Patrice pour leur implication dans ce projet. Une offre complémentaire est en train d'être structurée : vin, roisserie, poissonnier.

- Point SITE INTERNET

H Corella : La construction du site avance : le prochain rv avec le technicien VGA a lieu le 28/07. C'est un site très simple et pas cher.

Le FACEBOOK et INSTAGRAM de la mairie est en ligne **“GontauddeNogaret Vous informe”**

- CCAS

J Dreano : L'équipe du CCAS continue les permanences PAUSE FRAÎCHEUR au cabinet médical en fonction des périodes annoncées de canicule. Le recensement des personnes vulnérables est en cours.

19- Informations diverses

Le maire expose les points suivants au conseil municipal :

- Visite de Mme Peurière, sous-préfète le 30/07/26 : visite locaux SAS FLISO, réunion travail en mairie, Visite du EARL de BEPI - rencontre avec Gilles LOUVEL (poste source), visite du centre ville.
- Rencontre avec Mme Bonfanti, sénatrice
- Rencontres avec le Dr Benquet qui cherche une commune où s'installer en janvier 2027.
- Élus aux commissions VGA nommés par le maire
 - Gestion des déchets : Joëlle Dreano - Joëlle est aussi nommée “ambassadrice déchets” auprès de VGA.
 - Finances, évaluation des politiques publiques : Hélène Corella
 - Petite enfance : Sandrine Papa
 - Habitat, cadre de vie, travaux, équipements communautaires : Patrice Lendi
 - Voirie, infrastructures et mobilité : Gilles Louvel
 - Cohésion sociale, jeunesse et santé : Cécile Murat
 - Développement territorial et touristique : Sandra Charbonneau
 - Transition écologique, adaptation au changement climatique, biodiversité et politique de l'eau : Anne-Catherine Heinisch

Ces commissions sont animées par les vice-présidents de VGA. Elles se réunissent deux fois par an. Elles servent de relais entre la commune et l'intercommunalité (VGA) afin d'assurer le suivi des dossiers et la circulation des informations.

- Election présidentielle : 18/04 et 02/05 2027 à noter dans vos calendriers
- Dossier Greenvolt : réunion d'information aux élus et l'intercommunalité le 08/09/26
- Mutation de Virginie Sailhan

20- Questions diverses

- Patrick Maurin demande à ce qu'il soit fait un rappel à la loi aux propriétaires qui louent leur logement en AIRBNB, sur les nuisances sonores.
- Patrick Maurin : Pascal et moi remercions le Maire et son équipe pour leur ouverture en associant l'opposition aux commissions municipales. Cette démarche renforce la démocratie locale et permet à tous les élus de contribuer pleinement au service de la commune.

Le prochain conseil municipal aura lieu début septembre 2026.
Fin de la réunion à 22h.